

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 08 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickaël.

Absents excusés : FREENE Anaïs donne pouvoir à VENGEONS Christian, GILBERT Sébastien donne pouvoir à ALEXANDRE Yves, GALLIER Erick donne pouvoir à LECUYER Josiane, GODARD Jacky donne pouvoir à GILETTE Valérie, PELLETIER Philippe donne pouvoir à LECAPITAINE Christelle. PELTIER Virginie.

Absents : LEROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, RAVACHE Jérôme.

Présents : 14 **Pouvoirs** : 5 **Votants** : 19

La séance a été ouverte à 20h07.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Approbation du Procès-Verbal

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 18 novembre a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Aucune observation n'étant apportée, Monsieur le Maire procède au vote.

Le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025.

Acquisition à titre gracieux de la parcelle D575

Délibération 2025-12-01

Monsieur le Maire présente le rapport.

Il présente la carte du cadastre de Noyers-Bocage qui concerne une parcelle classée en zone A sur le PLUi située en bord de l'autoroute A 84. Cette parcelle contient des véhicules et des bâtiments sommaires (construits sans autorisation), elle est répertoriée comme friche. Après contact pris avec le propriétaire, la commune se propose de faire l'acquisition de la parcelle n° D575 d'une surface de 4479 m² à titre gracieux. La commune prendra en charge la dépollution du site (mise en casse automobile les véhicules après démarches règlementaire de destruction), la déconstruction des bâtiments servant d'abris pour les animaux et le nettoyage de l'ensemble du terrain pour un retour en herbage. Cette

acquisition donnera à la commune une continuité de maîtrise foncière de la Z.A.C. à la route du Carrelet le long de l'A 84.

Madame GILLETTE demande le coût de la dépollution du site. Monsieur le Maire affirme que celui-ci n'est pas encore mesuré mais qu'il y aura dans un premier temps un inventaire des véhicules ; il s'agira surtout de débarrasser des véhicules vers une casse automobile.

Monsieur le Maire soumet la délibération

Délibération :

VU le CGCT et notamment l'article L.2121-29 et L.2241-1 du CGCT ;

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Considérant le projet d'acquérir des parcelles dans le secteur ZAC Nord (Noyers-Bocage) ;

Considérant la nécessité de faire une proposition au propriétaire de la parcelle D575 ;

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition à titre gracieux de la parcelle D575.

PREND EN CHARGE la dépollution du site.

ACCEPTE la prise en charge financière des frais de notaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, FREENE Anaïs (pouvoir de Christian VENGEONS), GALLIER Erick (pouvoir de Josiane LECUYER), GODARD Jacky (pouvoir de Valérie GILLETTE), GILBERT Sébastien (pouvoir de Yves ALEXANDRE), GILLETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickaël, PELLETIER Philippe (pouvoir de Christelle LECAPITAINE).

CONTRE : Néant.

ABSTENTION : Néant

Acquisition à titre gracieux de la parcelle C886 sur Chemin du Robinet (Missy)

Délibération 2025-12-02

Monsieur le Maire présente le rapport.

En 2010 M. DAVID René avait vendu une parcelle de terrain à construire, dans cette vente, il avait été prévu de rétrocéder à titre gracieux une bande de terrain à la commune pour élargir le chemin du Robinet à Missy. Les conseils du notaire, puisqu'il y avait trois acheteurs, étaient de créer une parcelle spécifique pour cette bande de terrain (Co 886) d'une surface de 220 m2. Il était prévu que M. DAVID René procède à cette rétrocession, son décès n'a pas permis cette régularisation. Cette parcelle Co 886 est en indivision, un des membres de l'indivision refusant la signature de l'acte. Depuis, la situation a

évolué, les trois membres de l'indivision ont donné leur accord, il est demandé d'autoriser le Maire d'effectuer les démarches et de signer tous les actes nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Madame LECAPITAINE demande des précisions sur la démarche et le contexte. Monsieur le Maire informe que la demande provient des propriétaires qui souhaitent régulariser la situation.

Délibération :

VU le CGCT et notamment l'article L.2121-29 et L.2241-1 du CGCT ;

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Considérant le projet d'élargir l'emprise foncière du chemin rural du Robinet ;

Considérant la nécessité de régulariser la rétrocession de l'indivision de la parcelle C886 ;

Considérant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote de la délibération 2025-12-02 ;

Décision : 17 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition à titre gracieux de la parcelle C886.

ACCEPTE la prise en charge financière des frais de notaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Sens du vote :

POUR : ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, GALLIER Erick (pouvoir de Josiane LECUYER), GODARD Jacky (pouvoir de Valérie GILLETTE), GILBERT Sébastien (pouvoir de Yves ALEXANDRE), GILLETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickaël, PELLETIER Philippe (pouvoir de Christelle LECAPITAINE).

CONTRE : Néant.

ABSTENTION : Néant

Eau/assainissement : retour du rapport du cabinet Artelia

Débat sans vote

Monsieur DESGUEE présente le rapport.

Il rappelle le contexte de l'étude lié à l'arrivée d'eau parasites dans la station d'épuration. Cela entraîne donc des débordements.

La restitution de la phase 4 (Programme de travaux et projection financière) a été faite.

Le 1^{er} élément qui ressort est la concentration des eaux parasites et polluantes venant majoritairement de Sourdeval, et du secteur « station d'épuration/Rue croix picard/Route de bretagne ». Ce sont les deux secteurs qui sont les plus concernés.

Les causes peuvent être multiples : paroi manquante, infiltration diverses, fissure, déboitement... L'étude du cabinet Artélia détaille la cartographie et les défaillances sur chaque canalisations (avec photos).

Le 2^{ème} élément est la projection financière des travaux de réhabilitation en établissant 4 priorités selon l'état du réseau :

- Priorité n° 1 = 475 162 € ; Renouvellement Sourdeval, Route de Bretagne, Rue des écoles et Place de l'Eglise, et Route Tournay – ce sont les plus grosses infiltrations les plus critiques
- Priorité n° 2 = 92 693 € Chemisage canalisation Bas de Sourdeval ;
- Priorité n° 3 = 303 977 € ; Renouvellement rue des Canadiens, des Dentellières, Bellandière, Impasse du Soleil, Impasse de la Flaguais
- Priorité n° 4 = 1 554 847 € ; Renouvellement des canalisations en amiante ciment.

Monsieur DESGUEE précise que l'étude relève les faiblesses des réseaux des années 60-80 ; il est vieillissant et nécessite donc des travaux... Il n'y a pas de mauvais entretien, ni une situation catastrophique. La grande majorité des réseaux date des années 2015-2021 qui sont eux en bon état.

Monsieur DAVID et Monsieur le Maire s'étonnent de l'état de certains réseaux sur Missy car ceux-ci sont récents (2021). Monsieur DESGUEE répond qu'il s'agit du poste de relevage n°2 et non des canalisations.

Monsieur DESGUEE rappelle qu'aucun risque écologique n'a été signalé dans le rapport.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que malgré le transfert de compétence vers P.B.I., les élus devront être vigilants sur le suivi de l'assainissement collectif de la commune et garantir une présence de proximité sur ce dossier pour défendre la maintenance régulière des réseaux et de la station d'épuration. La présence d'un élu de Val d'Arry dans la commission ad doc s'imposera pour veiller au bon état général de notre système d'assainissement collectif.

SAEPB : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPSQ) de l'eau potable 2024
Délibération 2025-12-03

Monsieur DEGUEE présente le rapport.

Une vigilance est apportée sur les données car la période de référence a augmenté, ce qui nuit à la comparaison avec le R.P.Q.S. de 2023.

Le prix de l'eau pour Noyers-Bocage et Missy a baissé de 5 centimes au 01/01/2025 pour atteindre 1.89 €. Le prix pour Tournay-sur-Odon et Le Locheur est passé de 1,60 à 1,67 € à cette même date.

Délibération :

Vu le rapport du SAEPB sur le prix et la qualité et du Service Public de l'Eau Potable 2024 ;

Considérant la décision du Conseil Syndical du Syndicat AEP du Pré-Bocage sur l'adoption de ce même rapport le 22/09/2025 (N°14/2025) ;

Considérant la transmission du rapport le 30/09/2025 et la présentation en Conseil Municipal ce 08/12/2025 ;

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité et du Service Public de l'Eau Potable 2024

Retrait de la délibération 2025-04-15 : Modification de la taxe de raccordement assainissement collectif et de contrôle

Le Maire rappelle que la commune de Val d'Arry a institué une Participation Financière à l'Assainissement Collectif délibération du 9 janvier 2017 fixant cette PFAC à 3500 € par construction neuve. Cette participation financière élevée avait pour objectif d'avoir une politique ambitieuse de développement des réseaux sur la commune de Val d'Arry. Le conseil municipal de Val d'Arry a voté le 14 avril dernier une augmentation de la PFAC à hauteur de 4 000 € pour anticiper des risques budgétaires sur l'exercice 2025. Ces risques étant atténués et la compétence étant prise par PBI (harmonisation de la PFAC sur l'ensemble du Territoire à 1 500 € par habitation de 100 m² et majoration au m² supplémentaires). Les nouveaux arrivants vont se trouver surtaxés inutilement et injustement.

M. le Maire propose le retrait de la délibération du 14 avril 2025.

Information sur les tarifs assainissement 2026

Débat sans vote

Monsieur le Maire fait état des échanges avec les services et les élus de l'intercommunalité de Pré-Bocage Intercom concernant le transfert de la compétence Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2026. Il rappelle que le Conseil Municipal a voté le transfert de cette compétence sur les bases de documents de travail remis lors d'une réunion le 30 avril 2025 qui prévoyait le maintien du coût de traitement de l'eau jusqu'en 2034 (2,82 € H.T.) soit (3,10 € T.T.C.).

Le Conseil communautaire de PBI se prononcera le 17 décembre prochain sur les tarifs d'assainissement de 2026 en proposant une augmentation de 0,36 € du coût du m³ d'eau traité pour les abonnés de Val d'Arry en plus de l'augmentation de l'abonnement qui passera de 20 € à 30 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil que les délégués de P.B.I. votent contre cette grille tarifaire lors du conseil communautaire le 17 décembre 2025.

Budget Assainissement : Décision modificative N°1

Délibération 2025-12-04

Dans le cadre du transfert de compétence de l'assainissement collectif vers P.B.I., la trésorerie a vérifié l'apurement des comptes.

Dans notre comptabilité, des écritures pour les comptes de tiers ont été erronées ; ce qui a conduit à un déséquilibre recette/dépenses liées aux mauvaises imputations dès 2015.

En conséquence, une Décision Modificative vous est proposée. Elle a été travaillée par Madame MOTUS, Conseillère auprès des Décideurs Locaux. Elle n'a aucune incidence sur le budget réel.

A cela s'ajoute aussi, les sorties d'études dont le compte doit être apurés. Les dépenses et recettes (87 488 chacune) sont de type d'ordre, et non aucune incidence sur le budget.

Recettes de fonctionnement : 441 584 € (+ 47 584)
Dépenses de Fonctionnement : 441 584 € (+ 47 584)

Recette Investissement : 1 003 784,50 (+ 558 900 + 87 488)
Dépense Investissement : 1 003 784,50 (+ 558 900 + 87 488)

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la nécessité d'actualiser les crédits budgétaires ;

Considérant le respect de l'équilibre budgétaire et du principe de sincérité, le budget modifié est voté de manière suivante :

Recettes de fonctionnement : 441 584 €
Dépenses de Fonctionnement : 441 584 €

Recette Investissement : 1 003 784,50
Dépense Investissement : 1 003 784,50

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative 2025-1 comme suit :

14475 Code INSEE	VAL D ARRY ASSAINISSEMENT	DM n°1 2025
---------------------	------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	31 311.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	31 311.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6742 : Subventions exceptionnelles d'équipement	0.00 €	78 895.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	78 895.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 640.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 640.00 €
R-778 : Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 944.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 944.00 €
Total FONCTIONNEMENT	31 311.00 €	78 895.00 €	0.00 €	47 584.00 €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	31 311.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	31 311.00 €	0.00 €
D-2158 : Autres	0.00 €	87 488.00 €	0.00 €	0.00 €
R-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	87 488.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	87 488.00 €	0.00 €	87 488.00 €
D-1311 : Subv. equip. Collectivité de rattachement	0.00 €	408 342.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1311 : Subv. equip. Collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 246.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'Investissement	0.00 €	408 342.00 €	0.00 €	33 246.00 €
D-2158 : Autres	0.00 €	3 413.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2158 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 096.00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	3 413.00 €	0.00 €	34 096.00 €
D-458111 : Régularisation compte (transfert compétence)	0.00 €	93 652.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458111 : Régularisation compte (transfert compétence)	0.00 €	93 652.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458112 : Convention Missy 1053337	0.00 €	35 549.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458112 : Convention Missy 1053337	0.00 €	35 549.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458115 : AEP RUE DES ECOLES	0.00 €	17 944.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458115 : AEP RUE DES ECOLES	0.00 €	17 944.00 €	0.00 €	0.00 €
R-458211 : Régularisation compte (transfert compétence)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 161.00 €
TOTAL R 458211 : Régularisation compte (transfert compétence)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 161.00 €
R-458212 : Convention Missy 1053337	0.00 €	0.00 €	0.00 €	129 100.00 €
TOTAL R 458212 : Convention Missy 1053337	0.00 €	0.00 €	0.00 €	129 100.00 €
R-458213 : LE LOCHEUR	0.00 €	0.00 €	0.00 €	346 195.00 €
TOTAL R 458213 : LE LOCHEUR	0.00 €	0.00 €	0.00 €	346 195.00 €
R-458215 : AEP RUE DES ECOLES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 413.00 €
TOTAL R 458215 : AEP RUE DES ECOLES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 413.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	646 388.00 €	31 311.00 €	677 699.00 €
Total Général		693 972.00 €		693 972.00 €

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, FREENE Anaïs (pouvoir de Christian VENGEONS), GALLIER Erick (pouvoir de Josiane LECUYER), GODARD Jacky (pouvoir de Valérie GILETTE), GILBERT Sébastien (pouvoir de Yves ALEXANDRE), GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickaël, PELLETIER Philippe (pouvoir de Christelle LECAPITAINE).

CONTRE : Néant.

ABSTENTION : Néant

Décision :

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Budget Assainissement : Décision modificative N°2

Délibération 2025-12-05

L'ouverture de crédits sur le chapitre 014 doit être fait afin de payer la redevance de modernisation des réseaux.

À la suite de l'élaboration des titres aux particuliers en ce qui concerne le budget assainissement, les recettes seront de 50 00 € supplémentaires par rapport aux prévisionnels. Cette somme va donc servir à créditer les comptes dépenses du chapitre 014, de la dotation amortissement, de la facture d'énergies et de l'annulation des titres.

Recettes de fonctionnement : 491 584 € (+ 50 000)

Dépenses de Fonctionnement : 491 584 € (+ 50 000)

Recette Investissement : 1 019 784,50 (+ 16 000)

Dépense Investissement : 1 019 784,50 (+ 16 000)

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la nécessité d'actualiser les crédits budgétaires ;

Considérant le respect de l'équilibre budgétaire et du principe de sincérité, le budget modifié est voté de manière suivante :

Recettes de fonctionnement : 491 584 €

Dépenses de Fonctionnement : 491 584 €

Recette Investissement : 1 019 784,50 €

Dépense Investissement : 1 019 784,50 €

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative 2025-1 comme suit

14475 Code INSEE	VAL D ARRY ASSAINISSEMENT	DM n°2 2025
----------------------------	-------------------------------------	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative 2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie...)	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70128 : Autres taxes et redevances	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat^o de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
R-2813 : Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
D-2158 : Autres	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	16 000.00 €
Total Général		66 000.00 €		66 000.00 €

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, FREENE Anaïs (pouvoir de Christian VENGEONS), GALLIER Erick (pouvoir de Josiane LECUYER), GODARD Jacky (pouvoir de Valérie GILLETTE), GILBERT Sébastien (pouvoir de Yves ALEXANDRE), GILLETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickaël, PELLETIER Philippe (pouvoir de Christelle LECAPITAINE).

CONTRE : Néant.

ABSTENTION : Néant

Budget Principal : Décision modificative N°3

Délibération 2025-12-06

Recettes de fonctionnement : 2 453 508,20 € (+ 78 500)
Dépenses de Fonctionnement : 2 398 220,27 € (+ 78 500)

Recette Investissement : 1 597 726,68 (sans changement)
Dépense Investissement : 1 597 726,68 (sans changement)

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la nécessité d'actualiser les crédits budgétaires ;

Considérant le respect de l'équilibre budgétaire et du principe de sincérité, le budget modifié est voté de manière suivante :

Recettes de fonctionnement : 2 453 508,20 €
Dépenses de Fonctionnement : 2 398 220,27 €

Recette Investissement : 1 597 726,68
Dépense Investissement : 1 597 726,68

Décision : 17 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

14475 Code INSEE	VAL D'ARRY COMMUNE	DM n°3 2025
---------------------	-----------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative 3

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60611 : Eau et assainissement	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623 : Alimentation	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-815221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	24 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8413 : Personnel non titulaire	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	29 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-8419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €
D-85568 : Autres contributions	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-873 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
R-7067 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 500.00 €
R-732221 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	38 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	83 500.00 €	0.00 €	78 500.00 €
Total Général		78 500.00 €		78 500.00 €

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, FRENEE Anaïs (pouvoir de Christian VENGEONS), GALLIER Erick (pouvoir de Josiane LECUYER), GILBERT Sébastien (pouvoir de Yves ALEXANDRE), HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickaël, PELLETIER Philippe (pouvoir de Christelle LECAPITAINE).

CONTRE : Néant.

ABSTENTION : GILETTE Valérie, GODARD Jacky (pouvoir de Valérie GILETTE).

1. Questions diverses

a) Dépôt sauvage

Monsieur DESGUEE a été interpellé sur plusieurs dépôts sauvages devant l'école.

Monsieur le Maire affirme que cette affaire a été traitée.

Madame GILLETTE dénonce aussi des dépôts à Tournay-sur-Odon.

b) Feux

Monsieur LEMIERE a été interpellé sur des feux faits par des habitants.

Monsieur le Maire rappelle que les feux sont interdits. En cas de nuisance, la gendarmerie doit être contactée.

c) Dates des prochains conseils municipaux

Lundi 12 janvier 2026 à 20h – Village d'avenir

Lundi 9 février 2026 à 20h

Lundi 2 mars 2026 à 20h : préparation budgétaire

Lundi 9 mars 2026 à 20h : vote budget

d) Agenda

14 décembre – fête de Noël

18 décembre à 18h30 : fête de Noël des agents

17 décembre à 17h30 : bénévoles médiathèque

e) Extension médiathèque : notification fonds verts

Sur le projet de l'extension de la médiathèque, l'Etat nous notifie une subvention de 74 994 € au titre du fonds vert.

Séance clôturée à 21h40